

SSHD

Il est possible de gérer la politique de connexion au serveur SSH à partir de [admin/tableaux de bord/SSHD](#). En activant l'option [sshd_block](#), vous obligez à ce que les adresses ip qui veulent se connecter en ssh au serveur soient autorisées. Quand cette option est activée, l'utilisateur doit à partir de [mon/Outils/SSH](#) ajouter son adresse IP. Vous pouvez contrôler également la durée de temps de connexion avec le paramètre [sshd_block_time](#). Il est également possible de :

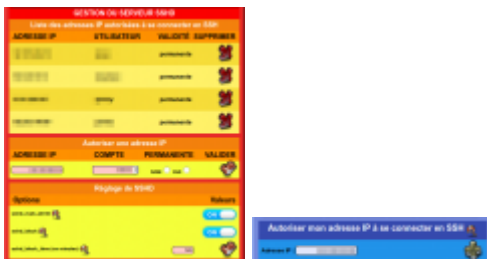
- définir (admin) si une adresse ip a un accès **permanent** pour utilisateur
- recevoir une alerte email lors d'une connexion SSH avec le paramètre [sshd_mail_alerte](#)



Pourquoi est-il recommandé d'utiliser cette fonctionnalité ? Tout simplement pour une raison de sécurité. Le port SSH est celui qui est le plus susceptible d'être attaqué, ce qui va générer de gros logs et un travail intensif de [Fail2Ban](#). Refuser par défaut toutes adresses IP sur le port SSH limite considérablement les attaques.



Faites quand même très attention avec cette fonctionnalité. Il est très fortement conseillé d'avoir au moins **une** adresse **ip fixe enregistrée** (ainsi que déclarée en [liste blanche](#)). Ce serait vraiment ennuyeux de ne plus avoir accès à votre serveur en SSH !



From:

<https://farmserve-project.farmserve.org/> - **FARMSERV**

Permanent link:

<https://farmserve-project.farmserve.org/doku.php?id=farmserve:sshd&rev=1555274487>

Last update: **2019/04/14 22:41**

